SMIRTOM

du SAINT-AMANDOIS **Extrait du registre des délibérations**

Comité syndical du 16 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 16 octobre à 9 heures 30, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président.

Date de la convocation : 7 octobre 2014
Nombre de membres : Nombre de délégués : 33
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 12

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : mesdames Edith MICHELIC (arrivée au point 4), Magalie MOINE, messieurs Pascal AUGENDRE, Bertrand DESNOIX, Jacques DEVOUCOUX Bernard JAMET , Guy THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Christian FORAY, Olivier HURABIELLE , Pierre MANCION(arrivé au point 4) ,Michel PERRIOT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** messieurs Dominique BURLAUD , Michel DE PAULE, Christian FAUCHER ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : messieurs Paul BERNARD, Olivier COMBETTE ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** messieurs Dominique DUBREUIL, Michel LACOMBE, Didier ROBLAIN; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** messieurs Robert BELLERET, Roland GILBERT ;

POUVOIRS

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : Monsieur Pascal COLLIN ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** monsieur Jean-Pierre RENAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** monsieur Alain MANSSENS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : mesdames Brigitte REBMANN, Chantal TRAVERS, monsieur Jean-Louis GUILLOT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : monsieur Guy SAMIERI ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** monsieur François RICHARD ;**SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS** : messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOIS** : monsieur Jacques BRUNET, **COMMUNE DE LUGNY CHAMPAGNE**: monsieur Yves DEBONO

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 9 heures 30.
Monsieur Olivier HURABIELLE est nommé secrétaire de séance.

COMITE SYNDICAL

SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS

Séance du 16 octobre 2014

Délibération n° 2014-DC00033

AVENANT N° 5 AU MARCHE DE COLLECTE ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS CONCLU AVEC SITA

A compter du 1er janvier 2015, les communes de Levet et Sainte Lunaise intégreront le schéma de collecte et de traitement des déchets ménagers mis en place sur le territoire du SMIRTOM du Saint-Amandois.

Cette modification impactera les marchés de prestations conclus par le SMIRTOM du Saint-Amandois.

Dans ce contexte, il est convenu que les prestations de service de collecte, tri et traitement des déchets des communes de Levet et Saint Lunaise seront réalisées par la société SITA Grand Ouest dans le cadre des marchés déjà en cours.

Toutefois, il convient de conclure un avenant au marché de collecte et de transport des déchets ménagers attribué à la société SITA Grand Ouest.

Cet avenant génèrera une plus-value liée à la prise en charge de ces nouvelles prestations d'un montant de 72 484 € HT annuel.

Après avoir eu connaissance de l'avis rendu par la commission d'appel d'offres et en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité cet avenant et autorise le président à le signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Bernard JAMET